

Département de l'AIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20241010-A2024-0534-AR
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

ARRETE DU PRESIDENT
N° A2024-0534

Objet : Déport de M. Jean-Louis GUYADER

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
VU l'article 2 de la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
VU la délibération n°2024-064 du 28 mars 2024 relative à la création d'une liaison cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain ;
CONSIDERANT qu'il existe une potentielle situation de conflit d'intérêts ;

ARRETE

- Article 1 : M. Jean-Louis GUYADER devra s'abstenir d'exercer ses compétences en tant que Président concernant le dossier de la piste cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain.
- Article 2 : M. Jean-Louis GUYADER devra s'abstenir notamment de participer à tout débat lors des réunions, de donner toute instruction, de chercher à s'informer et plus généralement d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le déroulement des actions visées à l'article 1.
- Article 3 : M. Daniel FABRE, 2^e vice-président chargé du développement économique et environnemental, est délégué en conséquence pour gérer l'intégralité de ce dossier, en lieu et place du président.
- Article 4 : Cette délégation prend effet à compter du 10 octobre 2024.
- Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Communauté de communes. Il sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley et ampliation sera transmise à Madame le Comptable Public, responsable du service de gestion comptable de Montluel.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 10 octobre 2024

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER



Notifié le 15 OCT. 2024 à :

Daniel FABRE
Vice-président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN
SOUS-PREFECTURE LE1.0.OCT.2024... ET
DE LA PUBLICATION ET/OU DE LA NOTIFICATION
LE1.5.OCT.2024..